

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 27 JUIN 2024

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, Mme Laure MINNSEN, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, M. Cyril BEYNET, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER, M. Bernard HOKMAYAN, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, Mme Kamila BOUHASSANE, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Martine BAREL, M. Arnaud RENOUARD, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

M. Jean-Marc BLUY par M. Kader BELHADJ
Mme Joanne TEXTORIS par M. Christian ROCCI
Mme Sylvie MAZZITELLI par M. Arnaud PETITBOULANGER
M. Bernard AUTHEMAN par M. Claude NAHOUM
M. Thierry VALLEJOS par Mme Annick WALDER
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT
Mme Ghislaine PERSIA par Mme Martine BAREL
M. Paul RUAT par Mme Carole MONTAGNAC
Mme Murielle MAGDELEINE par M. Arnaud RENOUARD

ETAIENT EXCUSE(E)S :

Mme Isabelle LABROT

AR préfecture : 084-218400075-20240627-lmc1X01000193cf-DE

Date de télétransmission : 04-07-2024

Date de réception en préfecture : 4 JUILLET 2024

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2024

1

FINANCES : I. Compte de Gestion 2023 (Budget Principal et Budgets Annexes).

M. PEYRE

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Notre assemblée est appelée à statuer sur le compte de gestion 2023 établi par le comptable public, pour le budget principal et les budgets annexes de la Chambre Funéraire, des Locations Commerciales, du Crématorium, de la Restauration Scolaire et des Activités Aquatiques.

Le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures l'ensemble des opérations constatées au cours de l'exercice clos.

En application de l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal entend, débat et arrête le Compte de Gestion dont le vote doit impérativement intervenir avant celui du Compte Administratif.

Le rapprochement des écritures du Compte Administratif, dressé par l'ordonnateur avec le Compte de Gestion établi par le comptable, a permis de constater la concordance de l'ensemble des écritures.

RESULTATS DE LA GESTION 2023

1. Budget principal :

Le Compte de Gestion fait apparaître les résultats de clôture suivants :

○ Résultat de fonctionnement :	+ 27 794 824,65 €
○ Résultat d'investissement :	- 5 048 751,82 €
○ Résultat définitif 2023 :	+ 22 746 072,83 €

Ainsi, le résultat cumulé constaté en clôture d'exercice atteint la somme de + 22 746 072,83 € au 31 décembre 2023 (+ 13 408 246,95 € en 2022).

Le bilan, établi par le Trésorier Municipal, est arrêté à la somme de 1 143 370 697,74 €, soit le cumul présent à l'actif (actif immobilisé, actif circulant) et pour le même montant au passif

(capitaux propres et dettes) du budget principal de la Ville.

2. Budgets annexes :

- **Chambre Funéraire :**

Le Compte de Gestion fait apparaître les résultats suivants :

- ○ Résultat de fonctionnement : + 221 890,34 €
- Résultat d'investissement : + 107 920,03 €
- Résultat définitif 2023 : + 329 810,37 €

Ainsi, le résultat cumulé constaté en clôture d'exercice atteint la somme de + 329 810,37 € au 31 décembre 2023 (+ 301 180,84 € en 2022).

Le bilan du budget annexe de la Chambre Funéraire, établi par le Trésorier Municipal, est arrêté à la somme de 458 870,75 €.

- **Locations commerciales :**

Le Compte de Gestion fait apparaître les résultats suivants :

- ○ Résultat de fonctionnement : + 487 628,71 €
- Résultat d'investissement : + 184 535,56 €
- Résultat définitif 2023 : + 672 164,27 €

Ainsi, le résultat cumulé constaté en clôture d'exercice atteint la somme de + 672 164,27 € au 31 décembre 2023 (+ 443 630,47 € en 2022).

Le bilan du budget annexe des Locations commerciales, établi par le Trésorier Municipal, est arrêté à la somme de 1 070 009,61 €.

- **Crématorium :**

Le Compte de Gestion fait apparaître les résultats suivants :

- ○ Résultat de fonctionnement : + 771 661,33 €
- Résultat d'investissement : + 220 913,43 €
- Résultat définitif 2023 : + 992 574,76 €

Ainsi, le résultat cumulé constaté en clôture d'exercice atteint la somme de + 992 574,76 € au 31 décembre 2023 (+ 1 077 919,71 € en 2022).

Le bilan du budget annexe des Crématorium, établi par le Trésorier Municipal, est arrêté à la somme de 4 363 442,07 €.

- Restauration scolaire :

Le Compte de Gestion fait apparaître les résultats suivants :

- - Résultat de fonctionnement : + 1 211 358,61 €
 - Résultat d'investissement : + 601 038,68 €
 - Résultat définitif 2023 : + 1 812 397,29 €

Ainsi, le résultat cumulé constaté en clôture d'exercice atteint la somme de + 1 812 397,29 € au 31 décembre 2023 (+ 1 068 755,79 € en 2022).

Le bilan du budget annexe des Restauration scolaire, établi par le Trésorier Municipal, est arrêté à la somme de 3 974 420,85 €.

- Activités aquatiques :

Le Compte de Gestion fait apparaître les résultats suivants :

- - Résultat de fonctionnement : + 1 047 166,10 €
 - Résultat d'investissement : + 594 195,42 €
 - Résultat définitif 2023 : + 1 641 361,52 €

Ainsi, le résultat cumulé constaté en clôture d'exercice atteint la somme de + 1 641 361,52 € au 31 décembre 2023 (+ 2 341 405,12 € en 2022).

Le bilan du budget annexe des Activités aquatiques, établi par le Trésorier Municipal, est arrêté à la somme de 28 177 381,14 €.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2121-31,

Vu les instructions comptables M4 et M14,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Administration générale, finances et personnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le Compte de Gestion du budget principal et des budgets annexes, dressé par le Trésorier Municipal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 (y compris la journée complémentaire);
- **DECIDE** d'admettre les opérations de la gestion 2023 pour les sommes fixées par ledit compte et de déclarer que l'ensemble de ces opérations n'appelle aucune réserve de la part de notre assemblée.

ADOPTE



Le Maire
Mme Cécile HELLE

Le Secrétaire de Séance
M. Arnaud PETITBOULANGER

PARVENU A LA PREFECTURE LE 4 JUILLET 2024
ACTE PUBLIE LE 8 JUILLET 2024